



BUREAU DE LA DIRECTION DE L'ÉDUCATION

265, boul. des Montagnais, C.P. 8 000  
Uashat, Québec G4R 4L9

Tél. : 418 962-0327  
Télec. : 418 968-0937

Uashat, le 20 janvier 2016

# AVIS AUX PARENTS

SCOLARISATION DES ÉLÈVES MEMBRES DE INNU TAKUAIKAN UASHAT MAK MANI-UTENAM  
DANS LES ÉCOLES PRIMAIRES ET SECONDAIRES PROVINCIALES

*Secteur de l'Éducation - I.T.U.M.*

*Kuei,*

Il arrive que des parents inscrivent des enfants dans des écoles primaires et secondaires autres que celles qui sont en place sur la communauté de Uashat mak Mani-utenam.

Avant d'inscrire officiellement un enfant dans une école autre que celles de Uashat mak Mani-utenam:

- ***Le parent doit vérifier auprès du bureau des affaires étudiantes de Innu Takuaikan Uashat mak Mani-utenam s'il accepte de payer les frais qui pourraient être réclamés par l'école que fréquentera son enfant.***
- ***Le parent doit s'assurer que sa décision sera approuvée par la direction de l'Éducation de Innu Takuaikan Uashat mak Mani-utenam.***
- ***Le parent doit vérifier si le Conseil de bande a l'obligation de payer les frais de scolarité s'ils sont exigés par l'école que fréquentera l'enfant (Innu Takuaikan Uashat mak Mani-utenam a une politique à ce sujet).***

Pour bénéficier en partie ou en totalité de l'aide financière aux études prévue dans la Politique de Innu Takuaikan Uashat mak Mani-utenam, un enfant doit être enregistré au bureau des affaires étudiantes et maintenir son dossier à jour année après année. ***Pour ce faire, les parents doivent acheminer au secteur de l'éducation d'ITUM le formulaire d'inscription pour l'année scolaire 2016-2017 dûment complété au plus tard le 29 février 2016. Le formulaire est disponible sur le site web d'ITUM à l'adresse suivante : [www.itum.qc.ca](http://www.itum.qc.ca) ou aux bureaux du secteur de l'éducation.***

Je vous invite fortement à respecter les directives d'Innu Takuaikan Uashat mak Mani-utenam au sujet de la fréquentation scolaire dans les écoles hors bande afin de vous éviter des déceptions. Prenez le temps de bien vous informer auprès de notre service aux affaires étudiantes au 962-0327, poste 5281.

Merci pour votre compréhension et votre collaboration.

*Dame !*

La directrice de l'Éducation,

Vicky Lelièvre



BUREAU DE LA DIRECTION DE L'ÉDUCATION

265, boul. des Montagnais, C.P. 8 000  
Uashat, Québec G4R 4L9

Tél. : 418 962-0327  
Télec. : 418 968-0937

Uashat, le 20 janvier 2016

## **AVIS IMPORTANT** *à la population de Uashat mak Mani-Utenam*

INSCRIPTION DES ENFANTS POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2016-2017

*Secteur de l'Éducation*

*Kuei Onnut Uashat mak Mani-utenam,*

L'exercice d'inscription des enfants pour fréquenter les écoles de bande est très important et les parents doivent prendre leur décision avant le 29 février 2016. Le nombre de place dans les écoles de bande est limité aux espaces disponibles pour les locaux de classes.

1. Les parents ont la pleine liberté de choisir une école de la communauté pour la fréquentation scolaire de leurs enfants.
2. Innu Takuaikan Uashat mak Mani-utenam encourage les parents à choisir une école de la communauté pour la fréquentation scolaire de leurs enfants.
3. Les directions des écoles de bande doivent prévoir leur organisation dès le début du mois de mars pour la prochaine année scolaire et c'est le nombre réel d'élèves inscrits et admis officiellement au 29 février 2016 qui permet de déterminer le nombre de classes à mettre en place pour l'année scolaire 2016-2017.

***Cet exercice d'inscription est important pour connaître le budget nécessaire pour organiser les services dans l'école.***

***Cet exercice d'inscription est important pour connaître les besoins en enseignants et pour recruter rapidement des personnes qualifiées et compétentes.***

***Il est donc important que les parents qui désirent que leurs enfants fréquentent une école de bande s'occupent de les inscrire entre le 1<sup>er</sup> et le 29 février 2016.***

Après cette période d'inscription, il sera très difficile de faire admettre un élève dans une école de bande si l'arrivée de cet élève devait obliger à faire un groupe-classe de plus sans avoir un local approprié ou sans avoir prévu les budgets requis.

**PRENEZ NOTE:**

Les enfants qui s'inscrivent dans une école de la Commission scolaire du Fer doivent comprendre que ce choix est normalement pour toute l'année scolaire à moins de raisons sérieuses nécessitant un changement d'école. Dans un tel cas, un élève pourrait être accepté dans une école de bande si son admission ne nécessite pas des changements dans l'organisation scolaire en place (une telle situation nécessitera une étude de cas avec la direction de l'école avant une prise de décision).

L'arrivée en cours d'année scolaire, d'élèves provenant des écoles provinciales rend la gestion des écoles de bande difficile et c'est pourquoi le choix que feront les parents en février 2016 pour l'école de leurs enfants pour l'année scolaire 2016-2017 est sérieux et important.

Merci pour votre compréhension et pour votre collaboration.

*Dame !*

**LA DIRECTRICE DE L'ÉDUCATION,**

**Vicky Lelièvre**



**BUREAU DE LA DIRECTION DE L'ÉDUCATION**

265, boul. des Montagnais, C.P. 8 000  
Uashat, Québec G4R 4L9

Tél. : 418 962-0327  
Télec. : 418 968-0937

Uashat, le 20 janvier 2016

## **AVIS IMPORTANT** *à la population de Uashat mak Mani-Utenam*

### **INSCRIPTION DES ENFANTS POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2016-2017**

*Secteur de l'Éducation*

*Kuei Dnnut Uashat mak Mani-utenam,*

La période d'inscription des enfants qui veulent fréquenter les écoles primaires et secondaire de Uashat mak Mani-utenam est du **1<sup>er</sup> février au 29 février 2016 inclusivement.**

**A. Pour les enfants qui fréquentent déjà une école primaire ou secondaire de Uashat mak Mani-utenam et qui désirent y retourner pour l'année scolaire 2016-2017.**

- Les parents recevront à la maison une fiche qu'ils devront compléter, signer et retourner à l'école au plus tard pour le 29 février 2016 (date limite).

**B. Pour les enfants qui fréquentent actuellement une école d'une autre bande, une école provinciale publique ou privée et qui désirent fréquenter une école de la communauté de Uashat mak Mani-utenam pour l'année scolaire 2016-2017.**

- Les parents doivent se présenter à l'école dans laquelle ils désirent inscrire leur enfants afin de compléter la fiche d'inscription prévue à cette fin.
- Les parents doivent se présenter à l'école sur les heures officielles d'ouverture entre le 1<sup>er</sup> et 29 février 2016 (date limite).
- Les parents doivent se présenter à l'école avec leur certificat de naissance (document émis par le directeur de l'état civil), la carte d'assurance maladie et le dernier bulletin de leur enfant.

**C. Pour les enfants qui fréquentent une école pour une première fois (maternelle 4 ans ou maternelle 5 ans ou 1<sup>ère</sup> année).**

- Les parents doivent se présenter à l'école dans laquelle ils désirent inscrire leur enfant afin de compléter la fiche d'inscription prévue à cette fin.
- Les parents doivent se présenter à l'école sur les heures officielles d'ouverture entre le 1<sup>er</sup> et 29 février 2016 (date limite).
- Les parents doivent se présenter à l'école avec le certificat de naissance (document émis par le directeur de l'état civil) et la carte d'assurance maladie de leur enfant.

**Âges d'admission:**

- . Pré-maternelle: 4 ans avant le 30 septembre 2016
- . Maternelle: 5 ans avant le 30 septembre 2016
- . 1<sup>ère</sup> année: 6 ans avant le 30 septembre 2016

**NOTE IMPORTANTE CONCERNANT LES ENFANTS MEMBRES D'UN CONSEIL DE BANDE AUTRE QUE INNU TAKUAIKAN UASHAT MAK MANI-UTENAM:**

*Ces enfants ne sont pas admis automatiquement dans une école de Uashat mak Mani-utenam lorsque les parents ou répondants font une demande d'inscription. Chaque demande sera analysée par le bureau de l'Éducation de Innu Takuaikan Uashat mak Mani-utenam et les parents concernés recevront une réponse d'acceptation ou de refus au plus tard le 18 mars 2016 avec la justification qui s'impose.*

**Heures d'ouverture du secrétariat des écoles:**

- . 8h00 à 16h00 du lundi au vendredi.

*Pour des informations complémentaires, vous pouvez communiquer avec le secrétariat de l'école concernée:*

- . École primaire Tshishteshinu de Mani-utenam: 418-927-2956
- . École primaire Johnny Pilot de Uashat : 418-962-5777
- . École secondaire Manikanetish de Uashat: 418-968-1550

*Document émis par le bureau de la direction de l'Éducation d'Innu Takuaikan Uashat mak Mani-utenam.*

